

OIC/40-CFM/DAWA/RES/FINAL

Original: Arabe

RESOLUTIONS SUR LES ACTIVITES DE LA DAWA ET LA REACTIVATION DU COMITE DE COORDINATION DE L'ACTION ISLAMIQUE COMMUNE

(Session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable)

ADOPTEES PAR LA 40^{EME} SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES

CONAKRY, REPUBLIQUE DE GUINEE 06-08 SAFAR 1435 H 09-11 DECEMBRE 2013

TABLE DE MATIERES

| N° | SUJETS | PAGES |
|----|---|--------------|
| 1 | Résolution N° 1/40-DW sur le Comité de coordination de | 1-2 |
| | l'Action islamique commune dans le domaine de la <i>Daawa</i> | |
| 2 | Résolution N° 2/40-DW sur l'étude des défis multiformes | 3-4 |
| | auxquels est confrontée la Oummah islamique au cours du | |
| | 21ème siècle | |
| 3 | Résolution N° 3/40-DW sur les activités de la <i>Daawa</i> pour la | 5 |
| | tenue davantage de symposiums en vue de rectifier l'image | |
| | de l'Islam et des musulmans dans le monde extérieur | |
| 4 | Résolution N° 4/40-DW sur l'initiation des fidèles aux rites | 6 |
| | du pèlerinage et aux autres actions du culte | |

RESOLUTION N° 1/40-DW SUR

LE COMITE DE COORDINATION DE L'ACTION ISLAMIQUE COMMUNE DANS LE DOMAINE DE LA DAWA

La 40^e session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable), tenue à Conakry, République de Guinée, du 6-8 safar 1435H (9-11 décembre 2013);

Se référant aux principes et dispositions de la Charte de l'Organisation de Coopération islamique ;

Rappelant les résolutions adoptées par les différentes sessions du Sommet islamique et du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, notamment la 10e session ordinaire et la 3ème extraordinaire du Sommet islamique, tenue à La Mecque, les 5 et 6 Dhul Qaada 1426 H (les 6 et 7 décembre 2005);

Rappelant la Déclaration de Dakar, adoptée à sa 6ème session par le Sommet islamique, qui stipule l'engagement des dirigeants de la Oummah islamique « à doter l'Organisation de Coopération islamique des ressources requises pour soutenir et coordonner les efforts de l'appel islamique (*Daawa*) et à perfectionner les programmes d'enseignement et de formation, à diffuser les enseignements de l'Islam partout dans le monde, dans le cadre de la coopération entre les Etats et dans le respect de leur souveraineté, à consolider les valeurs islamiques… » ;

Prenant note de la résolution no. 32/21-C adoptée, à sa 21^{ème} session, par la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères sur la mise en place de la stratégie de la *Daawa* de façon compatible avec le document de la stratégie culturelle, entérinée par la 6^{ème} Conférence islamique au sommet;

Rappelant la résolution n° 1/38-C de la 38e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères sur les activités de la *Daawa* et la redynamisation du comité de coordination de l'action islamique commune dans le domaine de la *Daawa*, tenue à Astana, République de Kazakhstan, du 26 au 28 Rajab 1432 H (28-30 mai 2011);

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur le sujet,

- 1. APPELLE toutes les organisations islamiques et les institutions de la société civile des Etats membres à coopérer avec le Comité de coordination de l'Action islamique commune pour promouvoir la solidarité et conjuguer les efforts en vue de défendre les causes islamiques.
- **2. APPELLE** le Groupe de Travail, issu du Comité de coordination de l'action islamique commune dans le domaine de la *Daawa*, à poursuivre son action en vue d'expliciter le rôle des organisations et des institutions islamiques -intervenant dans le domaine de la *Daawa* et du secours dans la mise en œuvre du Programme d'action décennal.

- **3. PRIE** les Etats membres d'œuvrer à la coordination des efforts dans le cadre de l'action islamique commune à travers les ministères responsables de l'action de la *Daawa* islamique dans les Etats membres, et ce dans le but de mettre en œuvre la stratégie de l'action islamique commune dans le domaine de la *Daawa*.
- **4.** Adresses ses remerciements à l'Organisation islamique internationale de bienfaisance du Koweït pour avoir accueilli les travaux de la réunion conjointe du groupe de travail chargé d'élaborer un programme exécutif des questions contenues dans le programme.
- **5. EXPRIME** ses remerciements à l'Académie de rapprochement entre les écoles islamiques pour avoir offert d'abriter la 18ème session du Comité de coordination dans la ville de Téhéran, en République islamique d'Iran.
- **6. APPELLE** à l'élaboration d'une stratégie en vue de restreindre le désordre dans l'émission des fatwas et les prédications sectaires qui visent à semer la zizanie entre les musulmans et entre ces derniers et les autres.
- 7. **INSISTE** sur l'importance du dialogue dans le domaine de la *Daawa* comme base de communication et d'interaction.
- 8. SOULIGNE l'importance pour les Oulémas et Chefs religieux de jouer leur rôle de sensibilisation de la siccité notamment la jeunesse musulmane pour empêcher de commettre toute forme de violence contre des innocents au nom de la religion et INSISTE sur la nécessité de mentionner expressément le principe de modération comme étant le pilier de la prédication et d'établir un plan pour traiter les phénomènes du fanatisme et de l'extrémisme.
- **9. DEMANDE** au Secrétaire général de suivre cette question et de lui en faire rapport à sa 40ème session.

RESOLUTION N°2/40-DW SUR L'ETUDE DES DEFIS MULTIFORMES AUXQUELS EST CONFRONTEE L'OUMMAH ISLAMIQUE AU COURS DU 21 EME SIECLE

La 40° session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable), tenue à Conakry, République de Guinée, du 6-8 safar 1435H (9-11 décembre 2013);

Se référant aux dispositions de la Charte de l'Organisation de Coopération islamique ;

Rappelant les résolutions adoptées par les différentes sessions de la Conférence islamique au sommet et de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères, et notamment la 10e session du Sommet islamique, tenue à Putrajaya, en Malaisie les 20 et 21 chaaban 1424 H (les 16 et 17 octobre 2003 et la 11e session de la Conférence islamique au sommet, tenue à Dakar en République du Sénégal, les 6 et 7 rabioul al-awal 1429 H (13 et 14 mars 2008) qui « demande au groupe d'experts chargé du suivi du parachèvement de l'étude des défis auxquels fait face la Oummah islamique au 21ème siècle, d'oeuvrer davantage à relever ces défis, à faire barrage aux campagnes de dénigrement, à dissiper les malentendus et à présenter l'image véritable de l'Islam »;

Rappelant les dispositions de la résolution n° 2/38-C de la 38ème session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, tenue à Astana, République de Kazakhstan, du 26 au 28 Rajab 1432 H (28-30 mai 2011), sur l'examen des multiples aspects des défis auxquels la Oummah se trouve confrontée au XXIe siècle;

Se référant à la 3ème session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, tenue à Makkah al-Moukaramah, les 5 et 6 Dhul Qaada 1426 H (6 et 7 décembre 2005);

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur le sujet,

- 1. **SOULIGNE** la nécessité pour le Groupe d'experts sur l'étude des défis auxquels fait face la Oummah islamique de poursuivre l'examen des voies et moyens de relever ces défis, tout en se faisant aider d'experts spécialisés dans les domaines de l'économie, de l'éducation, de l'enseignement et de l'information, entre autres.
- 2. **RECOMMANDE** au Comité d'experts d'examiner un certain nombre de questions dont en premier celles de la mondialisation, du défi idéologique et psychologique ; ainsi que celles relatives à la modernité, à la laïcité, à la culture et à l'éducation.
- 3. **INVITE** le Comité à élargir le champ du discours portant sur la civilisation aux diverses couches de la Oummah islamique en les sensibilisant quant à leurs responsabilités face aux défis et à la nécessité de trouver les solutions possibles pouvant permettre à la Oummah islamique de jouer pleinement son rôle culturel.
- 4. **ADRESSE** ses remerciements aux institutions islamiques ayant abrité les travaux du Comité d'experts chargé de l'examen des défis auxquels est confrontée la

4

Oummah au XXIe siècle, et INVITE les autres institutions islamiques à organiser à leur tour des réunions dudit Comité en vue de concevoir une méthodologie afin de relever ces défis dont le caractère changeant appelle une flexibilité et une prise de conscience permanentes.

5. **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et de lui en faire rapport à sa 40ème session.

RESOLUTION N°3/40- DW SUR

LES ACTIVITES DE LA DAWA POUR LA TENUE DE PLUS DE SYMPOSIUMS EN VUE DE RECTIFIER L'IMAGE DE L'ISLAM ET DES MUSULMANS DANS LE MONDE EXTERIEUR

La 40^e session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable), tenue à Conakry, République de Guinée, du 6-8 safar 1435H (9-11 décembre 2013);

Se référant aux dispositions de la Charte de l'Organisation de coopération islamique ;

Rappelant les différentes résolutions de la Conférence islamique au sommet, relatives aux activités de la *Daawa* et à la réactivation du Comité de coordination de l'action islamique commune, notamment la résolution n° 1/11-DW(IS) prise à sa 11e session tenue à Dakar, République du Sénégal, les 6 et 7 rabioul al-awal 1429 H (13 et 14 mars 2008) qui charge le Secrétaire général de l'OCI d'œuvrer pour la tenue de plus de colloques sur la *Daawa* et la culture islamiques.

Rappelant les dispositions la résolution n° 2/38-C de la 38ème session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, tenue à Astana, République de Kazakhstan, du 26 au 28 Rajab 1432 H (28-30 mai 2011);

Rappelant les résolutions islamiques concernant la tenue de plus colloques sur la *Daawa* et la culture islamique, eu égard à l'impact positif des précédents colloques ayant contribué à corriger l'image de l'Islam et des musulmans et à la réfutation des allégations tendancieuses dirigées contre l'Islam et la civilisation musulmane;

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général,

- 1. **LANCE UN APPEL** en vue d'organiser d'autres symposiums sur la Culture et la *Daawa* islamiques pour clarifier l'image de l'islam et des musulmans au niveau du monde extérieur.
- 2. **ADRESSE** ses remerciements au Fonds de solidarité islamique, à la Banque islamique de développement, au ministère des Affaires islamiques, des waqfs, de la *Daawa* et de l'orientation religieuse du Royaume d'Arabie Saoudite, à l'Association Mondiale de la *Daawa* islamique de l'Etat de la Libye, à la Fondation islamique internationale de bienfaisance à l'Etat du Koweït, au Forum mondial de la Jeunesse islamique sis à Riyad, ainsi qu'aux autres institutions islamiques pour leur précieuse contribution matérielle à la tenue des symposiums islamiques organisés par l'OCI.
- **3. DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et de lui en faire rapport à sa 40^{ème} session.

RESOLUTION N°4/40-DW SUR L'INITIATION DES PELERINS AUX RITES DU PELERINAGE ET AUX AUTRES ACTIONS DU CULTE

La 40^e session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable), tenue à Conakry, République de Guinée, du 6-8 safar 1435H (9-11 décembre 2013);

Se référant aux dispositions de la Charte de l'Organisation de Coopération islamique ;

Rappelant les résolutions adoptées par les différentes sessions de la Conférence islamique au sommet et au niveau des Ministres des Affaires étrangères, notamment la 10e session de la Conférence islamique au sommet, tenue à Putrajaya, en Malaisie les 20 et 21 chaaban 1424 H (les 16 et 17 octobre 2003 et la 11e session tenue à Dakar, République du Sénégal, les 6 et 7 rabioul al-awal 1429 H (13 et 14 mars 2008);

Rappelant les dispositions de la résolution n° 2/38-C de la 38ème session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, tenue à Astana, République de Kazakhstan, du 26 au 28 Rajab 1432 H (28-30 mai 2011), sur les activités de la *Daawa* pour initier les pèlerins aux rites du Pèlerinage avant leur arrivée sur les Lieux Saints pour l'accomplissement de leur devoir religieux;

Rappelant en outre les résolutions pertinentes des conférences islamiques ;

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général,

- 1. REMERCIE le gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite et le Serviteur des deux Saintes Mosquées pour les efforts constructifs déployés pour encadrer les pèlerins des lieux saints et offrir les prestations des services et facilités nécessaires pour accueillir les pèlerins et leur permettre d'accomplir les rites du hadj et de la Oumrah toute l'année, y compris les derniers travaux d'élargissement des deux saintes mosquées aux fins de pourvoir contenir dans l'avenir les pèlerins qui s'y déferlent en nombres de plus en plus importants.
- **2. INVITE** les centres culturels islamiques et les centres de la *Daawa* à initier les pèlerins aux actes du pèlerinage et aux autres actions du culte avant leur arrivée aux Lieux Saints de l'Islam.
- 3. APPELLE également l'Union internationale des Scouts musulmans, en sa qualité de responsable des associations des scouts ayant la responsabilité des programmes des scouts dans les Etats islamiques membres à organiser des sessions de formation pour la supervision de la sensibilisation des pèlerins avant leur arrivée sur les lieux sains pour accomplir leur rite; APPELLE la Banque islamique de développement à voir dans quelle mesure elle pourrait apporter de l'aide à l'organisation de ces sessions de formation.
- **4. DEMANDE** au comité islamique du Croissant international (ICIC) en tant que responsable de la mise en œuvre du programme d'initiation des pèlerins aux

consignes de sécurité en coopération avec l'Autorité saoudienne du Croissant rouge et avec les sociétés nationales de la Croix rouge dans le pays de l'OCI, de veiller à l'organisation de cours de formation et d'ateliers sur les lignes directrices particulières pour le pèlerins avant qu'ils ne viennent accomplir le hajj et invite la Banque islamique de développement (BID) et le Fonds de solidarité islamique (FSI), à envisager la possibilité de fournir un soutien financier pour contribuer à organiser ces séminaires et ateliers.

- 5. ADRESSE ses remerciements aux pays membres qui initient leurs pèlerins aux actes du pèlerinage avant leur arrivée aux Lieux Saints de l'Islam et INVITE les autres pays à faire de même en s'appuyant sur les autorités compétentes et à distribuer des brochures de sensibilisation en coordination avec le Royaume d'Arabie Saoudite.
- **6. INVITE** les Etats membres qui assurent l'initiation de leurs pèlerins aux rites du pèlerinage à informer le Secrétariat général des mesures qu'ils ont prises à cette fin pour lui permettre de les communiquer à tous les Etats membres en vue d'en tirer profit.
- 7. **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et de lui en faire rapport à sa 40^{ème} session.